

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL-----
Séance du 12 mai 2023

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

Date de convocation

5 mai 2023

Objet de la délibération

Création et suppression de
postes

L'an deux mille vingt-trois, le 12 mai à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, Mme PELTIER, M. COCHARD, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. BOUREL, M. PARCINEAU, M. HERVÉ, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absents excusés : M. LOISEAU (pouvoir à Mme SIMON), Mme HOURLIER (pouvoir à M. KASPAR), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme NAZE), Mme ROLLOT, M. BOULLEAUX, Mme SZEWZYK.

Absents : Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND.

Secrétaire de séance : M. Éric PÉANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Suite aux entretiens professionnels réalisés au 1er trimestre 2023 concernant l'année 2022 et tenant compte des critères inscrits dans la délibération du 24 juin 2022 (*), il est nécessaire de créer :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à TC
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TC
- 1 poste d'attaché principal à TC
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à TC et de supprimer 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à TC
- 1 poste d'agent de maîtrise à TC
- 1 poste de bibliothécaire

(*) *Rappel des critères pour les avancements de grade :*

- Agents avec départ en retraite en N+1
- Agent n'ayant pas avancé depuis longtemps, par ordre d'ancienneté
- Agent ayant accédé récemment à de nouvelles responsabilités
- Manière de servir de l'agent
- Réussite aux concours et examens professionnels

- Dans le cadre de la GPEEC (gestion prévisionnelle de l'emploi, des effectifs et des compétences) et pour rester cohérent dans le plan d'action mené afin de pérenniser les emplois, il est nécessaire de créer :

- 2 postes d'adjoint administratif à TNC (24h) (agents de la maison France services)

CONSIDERANT l'avis favorable du CST réuni le 20 avril 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission de la voirie
réunie le 26 avril 2023,

Le Conseil municipal par 23 voix pour et 1 abstention (Mme LOPEZ)

➤ **CRÉÉ**

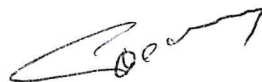
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à TC
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à TC
- 1 poste d'attaché principal à TC
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à TC et de supprimer 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à TC et création
- 1 poste d'agent de maîtrise à TC
- 1 poste de bibliothécaire

Dans le cadre de la GPEEC (gestion prévisionnelle de l'emploi, des effectifs et des compétences) et pour rester cohérent dans le plan d'action mené afin de pérenniser les emplois

- **CRÉÉ** 2 postes d'adjoint administratif à TNC (24h) (transformation des emplois contractuels des agents de la maison France services)
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours

Le Secrétaire

Éric PEANNE



La Maire

Nadège NAZE

